

Agir pour la condition animale dans sa collectivité

Responsabilités, solutions et outils pour répondre aux enjeux de son territoire

Une formation en ligne organisée par EluesLocales.

- **Cette formation est nouvelle et n'a pas encore été évaluée par nos participants**

Public concerné :	Élus en charge de la condition animale ou souhaitant mieux comprendre les enjeux, responsabilités et leviers d'action de leur collectivité en la matière.
Pré-requis :	Être titulaire d'un mandat
Durée de la formation :	3 sessions de 2 heures soit 6 heures de formation

Nos conseillères pédagogiques sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter directement si vous avez des questions



Isabelle Helbling

06 71 51 89 83

isabelle@elueslocales.fr



Joddy Labarre

06 71 51 89 91

joddy@elueslocales.fr

EluesLocales – Organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus
Numéro de déclaration d'activité n° 75331165933
Version du 05/11/2026

Présentation de la formation

La gestion de la condition animale confronte les collectivités à des situations concrètes : animaux errants ou blessés, chats vivant en groupe, abandons, maltraitance, nuisances, fonctionnement de la fourrière ou encore sollicitations des associations et des habitants. Pour l'élu en charge de cette délégation, il est essentiel de connaître ses responsabilités et de savoir vers quels acteurs se tourner pour apporter une réponse adaptée.

Cette formation permet de comprendre le cadre d'intervention de la collectivité, traiter les principales situations rencontrées sur le terrain et identifier les leviers d'une politique locale de condition animale.

À partir de cas concrets, les participants apprennent à qualifier une situation, déterminer les responsabilités, identifier les interlocuteurs pertinents et choisir les solutions adaptées. Ils construisent également les premières bases d'une démarche locale en fonction des besoins et des moyens de leur collectivité.

Objectifs

Objectifs opérationnels :

- Analyser les principales situations liées à la condition animale rencontrées dans une collectivité et identifier les responsabilités, procédures et acteurs à mobiliser.
- Définir des actions adaptées aux besoins de son territoire et organiser leur mise en œuvre, en mobilisant les services, partenaires et outils disponibles.

Programme

Module 1 : Maîtriser le cadre d'intervention de la collectivité [Durée : 2h]
Objectif : Identifier les responsabilités de l'élu, les compétences de la collectivité et les principaux acteurs de la condition animale

- Identifier les responsabilités et compétences de chacun : pouvoirs du maire, compétences de la commune et de l'intercommunalité, rôle des services
- Maîtriser les règles applicables à l'errance animale : divagation, prise en charge, animaux dangereux ou accidentés et obligations relatives à la fourrière
- Comprendre le dispositif applicable aux chats vivant en groupe : capture, identification, stérilisation, suivi et remise sur site
- Identifier les interlocuteurs et dispositifs mobilisables : fourrière, vétérinaires, associations, refuges, police municipale, services de l'État et partenaires locaux

Exercice pratique : à partir de plusieurs situations rencontrées par une collectivité, identifier qui est responsable, quelle procédure appliquer et quels interlocuteurs mobiliser.

Module 2 : Gérer les situations sur le terrain [Durée : 2h]
Objectif : Savoir qualifier une situation et construire une réponse adaptée aux principales problématiques rencontrées localement.

- Organiser la prise en charge des animaux errants ou accidentés : procédures, acteurs, délais et articulation entre les différents intervenants
- Répondre aux problématiques de chats errants : diagnostic, stérilisation, identification, suivi des populations et prévention de leur développement
- Réagir face aux situations sensibles : abandon, suspicion de maltraitance, morsure, animal dangereux, nuisance ou conflit entre habitants
- Choisir et coordonner les solutions adaptées : fourrière, association, vétérinaire, convention, prestation, mutualisation ou coopération intercommunale

Exercice pratique : à partir d'un cas concret, qualifier la situation, déterminer les responsabilités, choisir la procédure adaptée et construire la réponse à apporter aux habitants et aux acteurs concernés.

Module 3 : Structurer l'action de sa collectivité en faveur de la condition animale [Durée : 2h]
Objectif : Définir des priorités, mobiliser les moyens nécessaires et organiser une démarche dans la durée.

- Établir un état des lieux : problématiques du territoire, données disponibles, dispositifs existants, acteurs et moyens mobilisables
- Définir les leviers d'action prioritaires : prévention, identification et stérilisation, sensibilisation, prise en charge, partenariats et intégration de la condition animale dans les politiques publiques
- Mobiliser les ressources et les partenaires : services, budget, associations, vétérinaires, fourrière, intercommunalité et autres acteurs locaux
- Organiser le suivi de la démarche : calendrier, répartition des responsabilités, indicateurs et modalités d'évaluation

Exercice pratique : construire une fiche-action à partir d'une priorité identifiée sur son territoire : objectif, action, pilote, partenaires, moyens, calendrier et indicateur de suivi.

Formatrice/formateur

La formation sera assurée par l'un de nos formateurs expert des collectivités locales et du positionnement politique des élus. CV disponible sur demande.

Conditions d'inscription

Votre inscription sera prise en compte dès réception de votre demande via la plateforme "Mon Compte Formation" de la Caisse des dépôts ou du bulletin d'inscription signé et tamponné de votre collectivité, au plus tard une semaine avant la date de début de la formation.

Comment financer votre formation ?

Que vous soyez membres de conseils municipaux, de communautés urbaines, l'agglomération, de conseils départementaux ou de conseils régionaux, en tant qu'élu.e, votre formation est un droit individuel qui vous permet de faire financer les frais d'enseignement et les frais de déplacement et de séjour (hébergement et restauration). EluesLocales est un organisme agréé pour la formation des élus locaux par le Ministère de l'Intérieur. À ce titre, votre formation est finançable par votre collectivité ou par votre Droit Individuel à la Formation (DIF).

Tarifs nets de taxe

L'organisme EluesLocales est exonéré de TVA au titre de l'article 262-4-4-a du CGI

Financement par votre collectivité :	*675*
Financement par votre DIF : Possibilité de financement par votre **Droit individuel à la formation (DIF)**	*400€*

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Eléments matériels de la formation et accessibilité

Nos formations ont lieu dans des salles que nous réservons partout en France. Toutes les salles que nous louons sont équipées d'un vidéoprojecteur.

En cas de problème d'accessibilité, merci de contacter Elena Sahli au 06 71 51 90 07 pour que nous puissions le cas échéant faire les adaptations nécessaires.

Nos formations en ligne ont lieu via l'outil de visioconférence "Zoom". Merci de vérifier que vous êtes équipé.e

d'un ordinateur avec une bonne connexion internet et d'un casque pour le jour de la formation.

Méthode et supports pédagogiques

Tous nos formateurs travaillent à partir d'un support théorique powerpoint qui sera diffusé pendant la formation.

Pour les formations techniques, nos formateurs travaillent à partir de documents issus de leurs expériences dans des collectivités locales pour illustrer des cas pratiques. Vous êtes invité.e à vous munir des documents de votre collectivité si vous souhaitez travailler dessus pendant la formation.

Pour les formations liées à la communication politique, les formateurs réaliseront des mises en situation pour vous familiariser avec les apprentissages théoriques étudiés en formation.

A l'issue de la formation, un support résumé de formation intitulé "Les essentiels" vous sera envoyé par email.

Suivi et évaluation

Les objectifs opérationnels seront évalués en fin de formation via une auto-évaluation des stagiaires.